

MEAUX Les écoles élémentaires de Beauval ont créé un audio blog

Les écoliers jouent les journalistes sur leur webradio

Rien de tel que de parler au micro pour travailler son oral. Grâce à Radio Fort Eclair, nouvelle radio scolaire sur Internet, les élèves des écoles élémentaires de Beauval, bientôt rejoints par les collégiens de Beaumarchais et Camus, s'essayaient avec joie au journalisme. Ils ont interviewé les joueurs du CS Meaux Academy avant leur match contre Saint-Etienne, en Coupe de France, chanté en turc, créé une comptine sur les droits des enfants...

« Les élèves ont besoin de travailler l'oral et la radio impose beaucoup de production écrite », souligne Magali Cognon, enseignante de CE 2 à l'école Alain 2. Elle et sa collègue Valérie

Combes sont ravies de leur soif d'apprendre. Grâce à l'interview, les CE 2 travaillent la phrase interrogative, au programme. « C'est difficile de ne pas parler trop vite, on doit s'appliquer », constate David. « Les maîtresses nous proposent des reportages et on choisit. On doit faire attention aux bruits parasites », lance Aliya. Dans la classe, neuf élèves souhaitent devenir journalistes. Mounib voulait être pilote d'avion, il opte désormais pour « journaliste sportif ou politique ».

Certains élèves rêvent d'interviewer Lady Gaga, La Fouine ou Rihanna. Pourquoi pas ? Leurs parents écoutent leurs créations sur l'audio blog. « Ils sont contents que j'appren-



Meaux. Les écoliers de CE2 de l'école Alain 2 participent à l'animation d'une radio sur internet. (L.P./V.R.)

ne en m'amusant », sourit Godson. « Mes parents vivaient au Congo, ils n'ont jamais eu cette opportunité », raconte Stacy. Le petit frère de Carlos allume l'ordinateur tous les matins pour écouter la chanson des droits de l'enfant. « Grâce à ce projet, les filles se sont affirmées, les élèves utilisent le conditionnel et le subjonctif, même les plus inhibés prennent la parole », se félicite Fabienne Dachet, conseillère pédagogique.

VALENTINE ROUSSEAU

Écoutez Radio Fort Eclair sur www.radioeclair-meauxnord.ac-creteil.fr



PUBLICATIONS JUDICIAIRES

01.49.04.01.85 - annonces@osp.fr

DÉCLARATION D'ABSENCE

Le Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance de Blois (Loir-et-Cher), a déposé une requête le 11 février 2013 devant le Tribunal de Grande Instance de Blois, aux fins de faire constater par ledit Tribunal, qu'il s'est écoulé plus de dix ans depuis le jugement qui a constaté la présomption d'absence de **Mademoiselle DE MULDER Marie-France** sans qu'elle ait reparu, ni donné de nouvelles. Et qu'elle soit ainsi déclarée absente.